Transition énergétique

Il est nécessaire d'évaluer l'ensemble du cycle de vie des énergies renouvelables et des minerais nécessaires à la transition (lithium, cuivre, cobalt et autres) afin d'éviter la dégradation écologique et d'autres violations des droits humains.

Minerais

L'extraction devrait être limitée aux usages essentiels à la transition énergétique.

+50%

des minerais nécessaires à la transition énergétique se trouvent sur des territoires autochtones.



La demande mondiale pourrait être multipliée par 6 d'ici 2040.

Risques et impacts

La transition énergétique a causé des violations des droits humains :

- Vides juridiques, informations insuffisantes, consultations limitées et absence de recours effectifs.
- Partage injuste des bénéfices aux niveaux local et mondial.
- Impacts discriminatoires sur les femmes, les enfants, les peuples autochtones, les paysannes, les paysans, les travailleuses et les travailleurs.
- Atteintes à l'environnement, accumulation des terres et attaques contre les défenseuses et défenseurs des droits humains liés à l'environnement.

Sources d'énergies renouvelables

Énergie éolienne et solaire : moins consommatrices de ressources, même si les mégaprojets peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité et la propriété foncière.

Énergies marines renouvelables et géothermie : il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution et de mener davantage de recherches sur leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

Hydroélectricité et bioénergie : leur potentiel d'atténuation du changement climatique est surestimé, et elles entraînent d'importants impacts négatifs sur l'environnement et les droits humains.

S'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les savoirs autochtones et les connaissances locales, dans la planification



Moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins.

Recommandations

États

- Donner la priorité à l'énergie éolienne et solaire, en évaluant les besoins et les impacts à l'intersection du climat, de la nature, de l'eau, de l'alimentation et de la santé.
- Assurer la cohérence entre les cadres juridiques relatifs à l'énergie, au climat, à la biodiversité et aux droits humains.
- Soutenir la production décentralisée d'énergies renouvelables ainsi que le co-développement de la science et d'approches justes et équitables de partage des bénéfices.

Entreprises et investisseurs

- Appliquer le devoir de diligence en matière de droits humains.
- Mettre en place des mécanismes de réclamation.
- Tolérance zéro à l'égard des attaques contre les défenseuses et défenseurs des droits humains liés à l'environnement.
- Donner la priorité à l'innovation en matière d'efficacité énergétique et de circularité.

Coopération internationale

- Accorder la priorité au soutien à l'énergie éolienne et solaire dans les financements destinés aux pays du Sud global.
- Co-développer les technologies.
- Respecter l'espace budgétaire et la création de valeur ajoutée dans les pays du Sud global.

Une transition énergétique juste et efficace n'est possible que si nous plaçons les droits humains et la protection de l'environnement (y compris la protection du système climatique dans son ensemble) au centre.

SPECIAL PROCEDURES
UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS COUNCIL

AIDA